



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 17/07/2020



VESTA : la FNAIM fait appel de la décision du Tribunal Judiciaire de Paris dans sa totalité et sollicite la suspension de son exécution

La FNAIM a pris connaissance de l'ordonnance de référé rendue par le Président du Tribunal Judiciaire de Paris le 10 juillet dernier, concernant la procédure engagée par le Conseil Supérieur du Notariat (CSN) à l'encontre de VESTA, estimant qu'il pouvait créer une confusion avec le caducée des notaires.

La Fédération a immédiatement interjeté appel de cette décision dans sa totalité et sollicitera la suspension de son exécution provisoire, au motif que les mesures conservatoires ordonnées sont infondées et impliqueraient des conséquences manifestement excessives.

« *Les professionnels de l'immobilier ont obtenu, grâce à la FNAIM, leur reconnaissance dans la loi ELAN. Jamais nous ne renoncerons à construire une identité forte pour notre profession.* » conclut Jean-Marc TORROLLION, Président de la FNAIM.

Télécharger le communiqué de presse



ON EN PARLE ?

Pour continuer sur le sujet



Entamons une discussion !



@jmtorrollion

@FNAIM



Contact Presse :

Galivel & Associés - galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02

Carol Galivel : 06 09 05 48 63

Valentin Eynac : 06 03 62 45 34

À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales. La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur. Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).



Contact Presse :

Galivel & Associés - galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02

Carol Galivel : 06 09 05 48 63

Valentin Eynac : 06 03 62 45 34